

# COMITÉ POUR LA LIBÉRATION DES EMPRISONNÉS POLITIQUES EN ALGÉRIE \_\_\_\_\_

CONSTITUE LE 9 FEVRIER 1984

N° 1

MARS 1984

5 F

## APPEL DE 180 PERSONNALITÉS

A ce jour cet appel a reçu 15 000 signatures

Une importante vague d'arrestations a eu lieu en Algérie durant les quatre derniers mois. Les soussignés décident de porter à la connaissance de l'opinion publique les principales personnalités arrêtées :

- ALI YAHIA Abdenour, militant de la guerre de libération nationale, membre fondateur de l'UGTA, âgé de 64 ans, qui a défendu en tant qu'avocat les militants arrêtés en Kabylie qui combattaient pour les droits culturels.
- Fattouma OUZEGANE, héroïne de la guerre de libération nationale.
- Louiza HANNOUN, juriste.
- Leïla SOUIDI, veuve Benalegue, mère de deux enfants, géographe-urbaniste. Toutes trois animatrices du « Collectif-Femmes » pour le droit des femmes, contre le Statut Personnel, qui veut faire de la femme algérienne un être mineur.
- Abderahmane ARFOUTNI, enseignant, militant syndicaliste.
- Mohamed NAKKACHE, vieux militant nationaliste, ancien ministre de la Santé.
- Mme NAKKACHE, dont on n'a aucune nouvelle depuis son arrestation.
- Omar SAKHRI, membre du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA).
- Mohamed KHARISSE, ouvrier, ancien délégué syndical.
- Boubakar BENMANSOUR, ex-responsable de la zone V de La Wilaya V pendant la guerre de libération nationale.
- Oudah BENAOUA, un des hommes du 1<sup>er</sup> novembre 1954.

Que leur reproche-t-on, ainsi qu'aux nombreuses autres personnes incarcérées pour certaines depuis des années ?

Pour les uns, de défendre les droits culturels berbères ; pour d'autres, d'animer le « Collectif Femmes » ; pour d'autres encore, d'avoir ou d'avoir eu des relations avec M. Ben Bella.

Les récentes arrestations concernent des personnes accusées d'être des militants de l'Organisation socialiste des travailleurs (OST), section algérienne de « IV<sup>e</sup> Internationale (CIR) ».

Le dénominateur commun à toutes ces arrestations est clair : on dénie en Algérie le droit de se réunir, celui de distribuer un tract, d'émettre une opinion politique différente de celle du pouvoir.

Nous, soussignés, nous élevons contre l'arrestation arbitraire dont sont victimes ces personnes, demandons leur libération, ainsi que celle de tous les détenus politiques.

## Liste des personnalités

B. Stora, assistant Paris VII - M. Harbi, historien - L. Schwartz, mathématicien - P. Vidal-Naquet, professeur - Simone de Beauvoir, écrivain - G. Meynier, professeur à Nancy II - C. Bourdet, journaliste - S. N'Dongo, syndicaliste - M. Leiris, écrivain, - D. Guérin, historien - M. Nadeau, écrivain - R. Gallissot, professeur à Paris VIII - Yves Jouffa - D. Jacoby, avocat - Jean-Jacques de Felice, avocat - R. Etiemble, professeur honoraire à la Sorbonne - D. Champault, ethnologue - G. Rouget, directeur de recherches CNRS - D. Fraysse, avocate - S. Naïr, professeur sciences politiques Paris VIII - M. Belhadj, journaliste - S. Bachir, syndicaliste - K. Amour, maître-assistant Paris VIII - J. Personne, professeur d'EPS - G. Perrault, écrivain - Jean Rouch, cinéaste - A. Salhi, étudiant-syndicaliste - Taleb-Sayeh, journaliste - L. Abssi, retraité - Moussa, syndicaliste - P. Broué, historien - J.-M. Roberts, écrivain - J.-M. Borzeix, éditeur - Bruno Flamand, éditeur - A. Nouschi, professeur d'université Nice - Maîtres : Buhl, D. Maruani, H. Carrera-Rubinstein, Bourdon, Maison-Neuve, Malterre, Tolard, Leiard, Lambert, Viallet : avocats - F. Blot, J. Coby, Waïzani, P. Ménard : médecins - Fiere, professeur de médecine - D. Berger, assistant sciences politiques Paris VIII - J.-M. Vincent, directeur UER sciences politiques Paris VIII - J. Valier, professeur sciences économiques Paris X - J.-P. Audigier, professeur lettres anglaises Paris VIII - A. Challier, enseignant Beaux-Arts - Coppon, psychiatre - J. Aster, directeur auditorium M. Ravel Lyon - F. Mennecier, chercheur CNRS - M.-F. David, syndicaliste - M. Combe, enseignante - W. Andreff, J.-P. Doujon, universitaires Grenoble - E. Pignon, peintre - H. Parmelin, écrivain - J.-P. Faye, écrivain - C. Nicoïdski, artiste-peintre - G. Meynier, professeur (Nancy II) - C. Liauzu, maître assistant Paris VII - E. Giusti, professeur Lyon II - Petit, professeur Lyon II - J. Daste, ex-directeur de la Comédie de Saint-Etienne - G. Chevassieux, metteur en scène - G. Guillaumat, comédien - Maîtres Pasut - J.-M. Calmel - Perol - F. Cotta - L. Latouche, chercheur CNRS - Mharzi, chercheur - B. Bru, maître assistant Paris VI - H. Hei-

nich, maître assistant Paris VI - M. Rosignol, maître assistant Paris VI - M. Yor, assistant Paris VI - F. Lassner, assistant Paris VI - Kaleti, assistant Paris VI - Testemale, enseignant Paris VI - Emami, enseignant Paris VI - J. Fontanel, professeur université de Grenoble - B. Pecquer, assistant université de Grenoble - A. Vidal, assistant université de Grenoble - Babhi, médecin - J. Cahen, syndicaliste - J. Dumeunier, syndicaliste - P. Nurnberg, syndicaliste - E. Halberstdt, maître assistant Paris VI - F. Rideau, maître assistant Paris VII - S. Wolfenstein, professeur au Mans - J.-C. Ldotgieter, maître assistant Paris VI - L. Coppey, maître assistant Paris VI - J.-M. Demaldent, maître assistant Paris X - J.-N. Segrestaa, enseignant Paris X - M<sup>e</sup> Da Silva, avocat - M<sup>e</sup> J.-L. Cacheux, avocat - M<sup>e</sup> R. Petitjean, avocat - M<sup>e</sup> M. Dutheil, avocat - M<sup>e</sup> Guillomond, avocat - M<sup>e</sup> Gaillard, avocat - M. Moret-Bailly, magistrat - Bancillon, sculpteur - C. Bonnet, sociologue - C. Bernard, professeur Lyon I - Mme Uzan, directrice de l'UER de physique de Lyon I - M. Davenas, chercheur en physique - J.-L. Letrat, professeur à Lyon II - M. M. Bouvier, professeur à Lyon II - E. Maheu, médecin - M. Clancy, professeur à Paris VIII - J. Farré, assistant à Paris VI - F. Madaule, assistant à Paris VI - D. Serer, assistant à Paris VI - P. Albin, assistant à Paris VI - A. Roy, assistant à Paris VII - M. Sephiha, professeur à Paris VII - J.-J. Marie, historien - Mme Leduc-Saouli, psychiatre - G. Pariente, psychiatre - J. Abinum, artiste-peintre - M. Mudry, scripte - M. Edelsstein, cinéaste - P.-L. Humbert, écrivain - F. Senat, écrivain - Serrizi, universitaire Paris VI - Saint-James, universitaire Paris VI - Fautrier, universitaire Paris VI - Neullau, universitaire Paris VI - Levy, universitaire Paris VI - B. Murat, comédien - Rocha Gil, poète - F. Longchamp, maître assistant Nancy - J.-M. Pierrel, professeur Nancy - J.-Y. Conchon, ingénieur - Carroy, Marquart, S. Bouyer, Dubois, A.-F. Rey, maîtres assistants Nancy - A.-N. Henri, Orn Olsson, C. Burgelin, B. Gelas, maîtres assistants Lyon II - R. Labat, ingénieur - Bobichon, prêtre - Pelletier, professeur Lyon II - O. Saar, syndi-

caliste - D. Scarpalezos, Dikmann, A. Ballaïche, M. Naiditch, assistants Paris VII - E. Bouscaren, attaché de recherche Paris VII - F. Oger, chercheur - Maurey, professeur Paris VII - Le Drappier, chercheur - Yoeurp, assistant Paris VI - Ph.

Kouassi, écrivain - F. Gramain, H. Dang-Vu, maîtres assistants Paris VI - L. Gomez, F. Gomez, J. Manzanares-Nunez, M. Arroyo, D. Sabrino, B. Castro, J. Vicente, J. Pez, L. Butes, dirigeants syndicaux (Espagne).

---

## UNE PREMIERE LISTE DES DETENUS POLITIQUES

Le Comité possède une liste de détenus politiques incarcérés dans des différentes prisons d'Algérie. Nous en commençons la publication... que nous poursuivrons dans les prochains numéros. N'hésitez pas à nous communiquer des noms ou à nous aider à corriger des erreurs éventuelles.

### DETENUS DANS LA PRISON DE BERROUAGHIA

OUZEGANE Fattouma  
AGIR Brahim  
KADIR Omar  
ZAGHOUD Ahmed  
FELIDJ Ahmed  
G... Abdelmalek  
SAIDI Mustapha  
YALAOUI Salah  
BERZAHY Tayeb  
SAKHRI Omar  
MAASKRI Kaddour  
BOUSSOUFI Abboud  
GHERMOUCHE Hocine  
KHODJA Abdelkrim  
MEREZKA Mohamed  
HADDAD Mohamed-Hamine  
ZIGHOUD Mourad  
BENCHENOUF Abderrezak  
ABDALLAH Mohamed-Ahmed  
BENMANSOUR Aboubekour

### DETENUS A BARBEROUSSE ALGER

AIT OUBELLI Belaïd  
ADJROUD Belkacem  
AMELLAL Mustapha  
AMROUNE Abdelwahab  
ARFOUTNI Abderrahamane  
ASNOUNI Ali  
BOUKACEM Akli  
DOUMABOUTIBA Tewfik  
GROCENE Abdelkader  
MERIANE Azouaou  
TOULMATINE Ali

transférés le 5 mars 84 à Berrouaghia.

### DETENUS A EL HARRACH

SOUIDI Leïla  
HANNOUN Louiza

transférées le 5 mars 84 à Médéa.

*Nous publierons régulièrement les contributions que nous feront parvenir les personnalités membres du comité. Dans ce premier numéro nous publions un texte de Mohamed HARBI, écrivain.*

## OU VA DONC L'ALGERIE ?

La vague d'arrestations à caractère politique qui a affecté en septembre et en décembre 1983 le pays interpelle tous les hommes attachés au respect des libertés. Peu à peu, les prisons se remplissent. Tout se passe comme si les dirigeants algériens voulaient placer la répression au cœur du pouvoir et la fonder en une procédure ordinaire de gouvernement.

Entre la loi écrite et le fonctionnement réel des institutions, il y a un gouffre. Les relations entre gouvernants et gouvernés sont exclusivement fondées sur la violence ; l'exercice de la justice illustre d'une manière frappante le mépris des hommes.

1) Les arrestations ont lieu selon la technique de l'enlèvement mise à l'honneur par les parachutistes français au cours de la guerre d'Algérie ;

2) L'aveu est considéré comme preuve ; l'obéissance du juge aux directives de la police est entrée dans les mœurs et on ne peut que s'inquiéter du sort qui peut être réservé à Madame Ulla NAKKACHE. En effet, un communiqué des services de sécurité la présente comme une espionne et invoque « ses aveux » pour établir sa culpabilité.

3) Un rôle primordial est attribué à l'expression des opinions dans l'appréciation de la culpabilité.

C'est le cas de la majorité des 58 détenus de Berroughaia arrêtés pour le seul motif de partager les idées de Ahmed BEN BELLA.

4) La définition du délit est souvent vague, parfois surprenante ; ainsi, le militant marocain TALBI a été arrêté à cause de ses relations amicales avec BENCHENOUF, son voisin de palier, accusé, lui, de trafic d'armes.

5) Le délai de garde à vue n'est pas respecté. Pour avoir déposé plainte pour diffamation, sequestration abusive au nom de la famille de Maître ALI YAHIA Abdenour, avocat à Alger, arrêté illégalement dans son cabinet, Maître BEN ABDALLAH a reçu des menaces de la Sécurité militaire.

6) Nombre de détenus n'ont pas pu communiquer librement avec un avocat ignorent depuis quatre mois, les charges qui pèsent sur eux ; on peut citer en exemple le cas d'Aboubakar BENMANSOUR, d'Hocize GUERMOUCH, etc...

7) La situation professionnelle des avocats est difficile : leurs droits ne sont pas plus garantis que ceux des justiciables ; pire, l'organisation de justice entrave la défense. La Cour de Sûreté de l'Etat siège à Médéa ; son président se trouve à Annaba ; les détenus sont incarcérés à Barberousse, à El Harrach, à Berrouaghia, etc... Dans le meilleur des cas, le délai d'obtention d'un permis de communiquer est de plus d'un mois.

### OU VA DONC L'ALGERIE ?

● La liberté d'expression affirmée dans les textes restera-t-elle longtemps encore une fiction ?

● Les droits de la défense sont-ils définitivement compromis ?

● Les détenus auront-ils les garanties auxquelles ont droit les prisonniers d'opinion ?

La réponse à ces questions dépend de nous tous, de notre refus d'entériner l'arbitraire et de trouver des circonstances atténuantes au mépris.

Le silence sur la répression ne peut avoir qu'un résultat : corrompre davantage le jugement des dirigeants algériens. *Mohamed HARBI, écrivain.*



**SOUIDI Leïla**

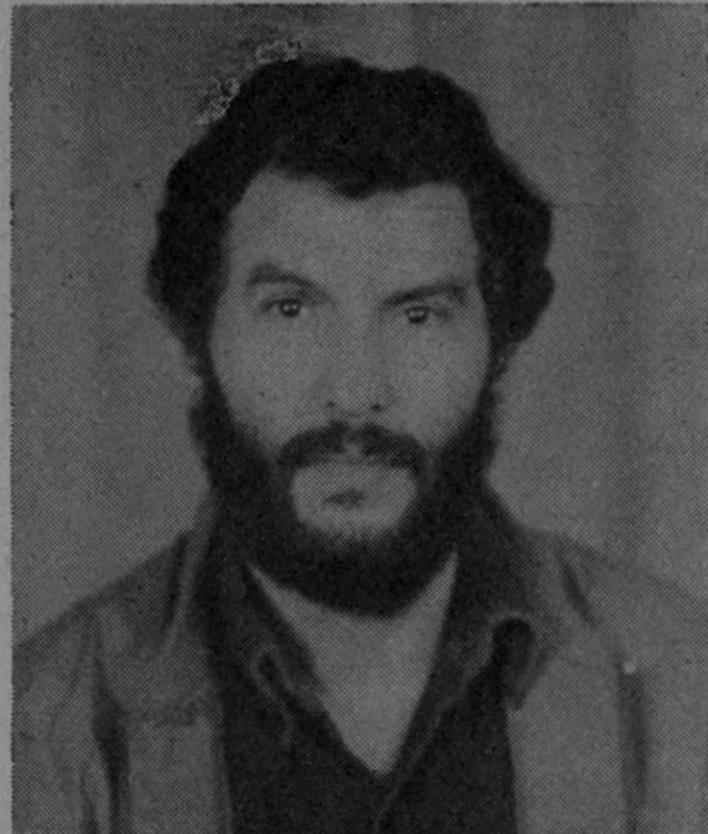
- Veuve Benalegue. Mère de 2 enfants. Géographe-urbaniste. Animatrice du « Collectif-Femmes ». Arrêtée le 14 décembre 84. Détenu au commissariat central d'Alger jusqu'au 29 décembre 84 où elle est transférée avec Louisa Hanoun à la prison d'El-Harrach. Transférée à Médéa le 5 mars 84.

**ALI YAHIA Abdenour**

- Ancien détenu de la lutte de libération nationale.
- Membre fondateur de l'U.G.T.A. Ex-ministre du gouvernement Boumediene. Démissionne et s'installe comme avocat. En 80 et 83, il a assuré la défense des militants du mouvement culturel berbère.
- Interpellé le 2 octobre 83, maintenu au secret pendant 18 jours, Actuellement incarcéré à Médéa.

**NAKKACHE Mohamed Seghir**

- Ex-ministre de la Santé, sous le gouvernement Ben Bella, s'oppose au coup d'Etat du 19 juin 65 de Boumediene. Arrêté, il est incarcéré jusqu'en 71. Arrêté en septembre 83. Actuellement incarcéré à Berrouaghia.



**ARFOUTNI Aberderahmane**

- Militant de l'O.S.T., responsable syndical de l'U.G.T.A. Enseignant au lycée Emir-Abdelkader.
- Arrêté une première fois sous le régime Boumediene, il est emprisonné et condamné à un an de prison.
- Arrêté le 18 décembre 84. Incarcéré depuis le 29 décembre 84 à Serkadji, il entame la grève de la faim le 13 février 84.
- Transféré dans un état grave le lundi 5 mars à Berrouaghia.

**OUZEGANE Fattouma**

- Mère de 5 enfants. Veuve de Rebaïne Aberderahmane (arrêté et torturé en 56). Arrêtée, torturée et détenue jusqu'en 1960. Membre fondatrice de l'Union Générale des Mères, Veuves et Orphelins de Chouada (martyrs de la Révolution). Depuis 81, elle est l'une des animatrices du « Collectif-femmes ». Son fils Fawzi est aussi incarcéré à Berrouaghia. Aujourd'hui incarcérée à Médéa.

*(Nous publierons leurs photos dans le prochain numéro.)*

# Revue de presse

LE MONDE : mardi 17-02-84

Algérie

## UNE PETITION PORTANT 2 700 SIGNATURES DEMANDE LA LIBERATION DE M<sup>e</sup> ALI YAHIA

De notre correspondant

Alger. — Alors que s'ouvre à Alger, ce lundi 16 janvier, une session du comité central du F.L.N., après laquelle on devrait connaître la composition du nouveau bureau politique, puis celle d'un nouveau gouvernement, **des contestataires, minoritaires mais résolus, s'insurgent contre les atteintes aux libertés.**

A l'origine de cette agitation, sans doute marginale mais inhabituelle, il y a l'arrestation par la sécurité militaire de M<sup>e</sup> Ali Yahia, connu pour avoir assuré la défense d'accusés de tous horizons politiques (Le Monde du 28 octobre). L'avocat, âgé de soixante-quatre ans et diabétique, a été transféré à l'hôpital Maillot fin décembre, puis de nouveau incarcéré dans une cellule non chauffée d'une prison proche de Médéa. Un comité pour la libération de M<sup>e</sup> Ali Yahia s'est formé et fait circuler un tract depuis quelques jours. Ce texte fait état de contradictions dans les déclarations officielles au sujet de cette affaire, et présente l'avocat comme **« incontestablement un prisonnier d'opinion »**. Il vient d'être adressé à Amnesty International, à la Ligue des droits de l'homme et à l'Association internationale des juristes démocrates.

D'autre part, une pétition signée par deux mille sept cents personnes avec noms et professions a été remise par cinq d'entre elles au ministère de la justice, samedi 14 janvier. Les signataires se solidarisent avec M<sup>e</sup> Ali Yahia et **« dénoncent le mensonge, l'incohérence et les insultes de la presse nationale »**. Selon eux, quatre cents arrestations ont été opérées en Oranie, dans l'Algérois et les Aurès en octobre. Ils admettent que

certaines libérations sont intervenues depuis, mais assurent que cinquante-sept personnes sont actuellement détenues pour des raisons politiques.

Les mêmes contestataires nous ont déclaré que six personnes, quatre hommes et deux femmes, arrêtées fin décembre pour détention de tracts, sont actuellement incarcérées à Alger.

La pétition, qui a circulé pendant plusieurs semaines, a recueilli deux cent soixante-dix signatures dans l'Algérois et en Kabylie. Parmi les signataires, il y a un bon nombre de Berbères qui affirment agir pour la défense générale des libertés, parmi lesquelles ils mentionnent le droit à la reconnaissance de leur identité culturelle. A ce sujet, ils admettent que le discours du président Chadli — qui, lors du congrès du F.L.N., avait notamment affirmé que l'histoire de l'Algérie n'a pas commencé avec l'arrivée des Arabes — peut constituer une ouverture. Mais ils attendent que cette reconnaissance des racines diverses de la nation se traduise dans les faits.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, jour de l'élection présidentielle, coïncidant avec le Nouvel An du « calendrier berbère », un « gala » axé sur la défense des libertés a eu lieu à l'université de Tizi-Ouzou. Contrairement à ce que craignaient ses organisateurs, l'armée n'a pas occupé le campus. Les autorités ont simplement demandé et obtenu que cette réunion ne déborde pas dans la rue. Autre preuve de modération, au moins à l'échelon local, aucune arrestation n'a été opérée après la manifestation, d'ampleur limitée, qui avait opposé un défilé aux forces de l'ordre à Tizi-Ouzou le jour de l'ouverture du congrès du F.L.N.

JEAN DE LA GUERIVIERE.

## INFORMATIONS OUVRIERES

N° 1132 du 11 au 18-11-83

### ARRESTATIONS EN ALGERIE

Ces arrestations ont été annoncées officiellement le 19 octobre. Un communiqué diffusé par l'agence officielle Algérie Presse Service (APS) donne le

nom d'un certain nombre de personnes présentées au parquet d'Alger.

Ces arrestations se produisent au moment où en Algérie, la campagne de « débidonvillation » s'est traduite par l'expulsion sans relogement de milliers de travailleurs et de leurs familles, provoquant par là même des manifestations dans plusieurs villes d'Algérie.

---

## LES NOUVELLES LITTERAIRES

du 9 au 15-02-84

ALGERIE :

### OPPOSANTS AU TROU

En octobre dernier, 300 personnes, pour la plupart supposés proches de Ben Bella, ont été arrêtées. Une centaine n'ont pas été relâchées. Officiellement — c'est la thèse du Moudjahid, quotidien national — il s'agit d'une opération « d'échec à la truanderie et à l'aventurisme » concernant 13 personnes. Pourquoi pas. Mais alors pourquoi ne pas laisser à des avocats le soin d'accéder aux dossiers ?

En décembre, il y a eu encore une vingtaine d'arrestations. Elles auraient touché des syndicalistes, des trotskystes et des militantes féministes opposées au projet de « code de la famille ». Cette fois, il n'y a eu ni justification officielle ni mention publique. Les lieux de détention s'appellent Berrouaghia, Médéa, Tazoult-Lambeze, El Harrache.

---

## LIBERATION

du 17-02-84

« Marqué par l'influence iranienne, le fondamentalisme algérien s'affirme aujourd'hui autonome. »

Aujourd'hui, par exemple, on compte parmi les prisonniers politiques en Algérie, 181 intégristes emprisonnés, quelques 60 ben-bellistes, 20 trotskystes (quelques arrestations au début du mois de janvier sont venues grossir ce chiffre) et près de 50 berbères. Si, au départ, les intégristes algériens sont fortement influencés par la révolution iranienne — ils l'évoquent toujours avec une grande admiration — on a bien à faire aujourd'hui à un fondamentalisme algérien « adulte », en ce sens qu'il se déclare autonome et délivré de toute influence étrangère.

---

## LE CANARD ENCHAINE

du 22-02-84

A la prison Barberousse d'Alger, onze prisonniers politiques, appartenant à un mouvement trotskyste algérien, ont entamé une grève de la faim depuis le 26 janvier. Au total, selon l'opposition algérienne en exil, il y aurait en ce moment 250 prisonniers politiques dont certains classés comme intégristes. La plupart sont considérés comme des « droit commun » par la justice algérienne.

---

## LA REALITE

Jeudi 26 janvier 1984

à Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : nous sommes détenus à la maison d'arrêt de Serkadji depuis le 23 décembre 1983. Notre délit est un délit d'opinion. Nous sommes un groupe de onze détenus politiques disséminés à travers six salles. Nous vivons dans des conditions extrê-

mement difficiles, conditions qui pourraient engendrer inéluctablement de sérieux problèmes.

Monsieur, eu égard à notre situation, celle de détenus politiques, nous demandons à Votre Honneur, de bien vouloir étudier notre cas et par là-même de répondre positivement à nos droits élémentaires.

Sans en connaître précisément le nombre et la forme, certains nous apparaissent clairement : le regroupement de tous dans une même salle, le permis de communiquer sans limitation du nombre de visites, le parloir rapproché nous permettant de voir et de discuter avec nos familles, la réception de livres et de journaux, l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé...

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos sentiments distingués.

M. AIT OUBELLI Belaïd, écrou 2926, salle 14.

M. ADJROUD Belkacem, écrou 2927, salle 14.

M. AMELLAL Mustapha, écrou 2921, salle 18.

M. AMROUNE Abdelwalab, écrou 21919, salle 13.

M. ASSNOUNI Ali, écrou 2924, salle 15.

M. BOUKACEM Akli, écrou 2925, salle 15.

M. DOUMABOUTIBA Tenfik, écrou 2923, salle 18.

M. GROUCENE Abdelkader, écrou 2929, salle 12.

M. MERIANE Azouaou, écrou 2922, salle 18.

M. TOULMATINE Ali, écrou 2920, salle 19.

---

Samedi 11 février 1984

à Monsieur le Procureur Général,

Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : nous vous avons adressé plusieurs lettres dont une collective dans lesquelles nous réclamions les droits inhérents à notre condition de détenus politiques. Jusqu'à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse.

Monsieur le Procureur Général, nous vivons dans des conditions désastreuses. Ce que nous avons demandé est tout à fait juste et normal, parce que ces droits devraient couler de source dans un pays où le peuple a sacrifié plus d'un million des siens, pour la liberté, les droits et la justice.

Monsieur le Procureur Général, nous sommes en grande partie des militants des libertés démocratiques, des droits, de la souveraineté du peuple et du socialisme. On ne peut juger une opinion politique, une expression politique. En toute sérénité nous disons "la liberté, c'est la liberté de celui qui pense autrement" et seule notre libération immédiate peut représenter une réponse correcte et sage.

Monsieur le Procureur Général, nous avons été arrêtés à la mi-décembre

1983 et maintenus au commissariat central d'Alger jusqu'au 29 décembre, jour où nous avons été transférés à la maison d'arrêt de Serkadji. Nous vivons des conditions inhumaines, nous ne pouvons plus les supporter ; aussi avons-nous décidé d'engager collectivement, nous les onze détenus, une grève de la faim jusqu'à notre libération et ce à partir du lundi 13 février 1984.

*Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de nos sentiments distingués.*

M. AIT OUBELLI Belaïd, écrou 2926, salle 14.  
M. ADJROUD Belkacem, écrou 2927, salle 14.  
M. AMELLAL Mustapha, écrou 2921, salle 18.  
M. AMROUNE Abdelwalab, écrou 21919, salle 13.  
M. ASSNOUNI Ali, écrou 2924, salle 15.  
M. BOUKACEM Akli, écrou 2925, salle 15.  
M. DOUMABOUTIBA Tenfik, écrou 2923, salle 18.  
M. GROUCENE Abdelkader, écrou 2929, salle 12.  
M. MERIANE Azouaou, écrou 2922, salle 18.  
M. TOULMATINE Ali, écrou 2920, salle 19.

---

Alger, le 26 février 1984

*Les Familles des détenus  
en grève de la faim à Serkadji*

*à Monsieur le Ministre de la Justice,*

*Monsieur le Ministre,*

*Depuis le lundi 13 février, nos maris, enfants, frères sont actuellement détenus à Serkadji, et en grève de la faim.*

*Ils demandent à être traités pour ce qu'ils sont, pour ce pourquoi on les a arrêtés.*

*Il s'agit de détenus pour délit d'opinion, pour raisons politiques.*

*Monsieur le Ministre,*

*La grève de la faim dure depuis maintenant deux semaines. Les dangers qui pèsent sur la santé et la vie des nôtres deviennent extrêmement graves et pressants. C'est pourquoi, nous avons décidé de cette nouvelle démarche auprès de vous.*

*P.J. : copie de la lettre du 19 février remise au Directeur de l'application des peines.*

*Les Familles.*

## ET POURTANT...

### Article 39

Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis.

Tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs.

### Article 41

L'Etat assure l'égalité de tous les citoyens en supprimant les obstacles d'ordre économique, social et culturel qui limitent en fait l'égalité entre les citoyens, entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous les citoyens à l'organisation politique, économique, sociale et culturelle.

### Article 12

Tous les droits politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme algérienne sont garantis par la Constitution.

### Article 46

Au regard de la loi, toute personne est présumée innocente jusqu'à l'établissement de sa culpabilité par une juridiction régulière et avec toutes les garanties exigées par la loi.

### Article 48

L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne.

### Article 50

L'Etat garantit l'inviolabilité du domicile.

Nulle perquisition ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et dans le respect de celle-ci.

La perquisition ne peut intervenir que sur ordre écrit émanant de l'autorité judiciaire compétente.

### Article 52

En matière d'enquête pénale, la garde à vue ne peut excéder quarante-huit heures.

La prolongation du délai de garde à vue ne peut avoir lieu, exceptionnellement, que dans les conditions fixées par la loi.

A l'expiration du délai de garde à vue, il est obligatoirement procédé à l'examen médical de la personne retenue si celle-ci le demande. Elle sera informée de cette faculté.

### Article 53

La liberté de conscience et d'opinion est inviolable.

### Article 55

Les libertés d'expression et de réunion sont garanties. Elles ne sauraient être invoquées pour saper les fondements de la Révolution socialiste.

Elles sont exercées sous réserve des dispositions de l'article 73 de la Constitution.

### Article 56

La liberté d'association est reconnue. Elle s'exerce dans le cadre de la loi.

### Article 71

Les infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain, sont réprimées conformément à la loi.

L'aide de l'Etat est garantie au citoyen pour la défense de sa liberté et de l'inviolabilité de sa personne.

(Extraits de la Constitution.)

## VIE DU COMITE

9 février 1984 :

— Constitution du Comité.

14 février 1984 :

— Communiqué de presse n° 1 annonçant la constitution du Comité.

18 février 1984 :

— Lettre au représentant du gouvernement algérien en France : demande d'audience.

21 février 1984 :

— Lettre envoyée aux organisations politiques, syndicales, démocratiques et associations leur demandant : « ...leur solidarité et leur soutien sous les formes que vous jugerez vous-mêmes les plus appropriées... ».

— Le comité rend publique la lettre des 11 détenus politiques de Serkadji annonçant la grève de la faim.

23 février 1984 :

— Deuxième lettre à l'Ambassade d'Algérie formulant à nouveau la demande d'audience :

*« ...Nous vous rappelons que notre Comité est constitué par des personnalités dont le renom en France et à l'étranger, est sans aucun doute considérable et qui ont toujours défendu les droits des personnes et des peuples, notamment pendant la guerre de libération nationale du peuple algérien... »*

29 février 1984 :

— Une délégation se rend à l'Ambassade d'Algérie. Elle n'est pas reçue. Communiqué de presse regrettant ce refus et appel au meeting.

3 mars 1984 :

— Publication de la lettre des familles des détenus de Serkadji soutenant leurs maris, enfants ou frères en grève de la faim.

— Et... édition et diffusion de 100.000 tracts, etc...

**SIGNEZ L'APPEL, FAITES-LE SIGNER  
AIDEZ-NOUS FINANCIEREMENT.**

# **MEETING**

**pour la libération  
des emprisonnés  
politiques en Algérie**

**VENDREDI 16 MARS 1984**

**20 h 30**

***MUTUALITÉ, 24, rue Saint-Victor***

*Correspondance et soutien financier :*

**Madame DAVID M.-F., 32, rue de Joinville, 75019 PARIS.**